



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 22 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le quinze novembre 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	12	Votants :	17
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Fabian Lowczyk représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Olivier Le Traon, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau					
Secrétaire :	Jean-Laurent Panciatici					

A 20H10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Laurent Panciatici est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2018 au vote et il est adopté à l'unanimité.

59/2018 – Echange de parcelle entre M. et Mme KATCHADOURIAN et la Commune de Vauhallan

Sur présentation de François Hillion, Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grande rue du 8 mai 1945, et afin que le coffret Orange concernant la fibre optique soit dans le domaine public, il est proposé un échange de terrain avec M. Katchadourian.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 12 voix pour et cinq voix contre donne son accord pour procéder à l'échange de la parcelle AD317 contre la parcelle AD318, autorise le maire à signer tout acte relatif à l'échange, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et dit que la commune de Vauhallan règlera tous les frais afférent à cet échange.

60/2018 – Contrat de prestation de services pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie

Su présentation de François Hillion, suite au transfert de la compétence eau potable à la CPS et à la dissolution du SIEPS, la compétence incendie revient à la charge de la mairie.

Pour régulariser la situation il convient de passer un contrat de prestation de services avec SUEZ pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, 15 voix pour et 2 voix contre, approuve le principe du contrat de prestations de services pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie et autorise le maire à signer le contrat avec SUEZ.

61/2018 – Budget Supplémentaire sur le budget principal de la Ville

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget supplémentaire s'équilibrant en fonctionnement à + 206 216,00 € et en investissement à + 217 561,00 €.

62/2018 – Décision Modificative n°2 sur le budget Assainissement

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 détaillée comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Montants
023 – Virement à la section d'investissement	-299 370,41 €
658 – Charges de gestion courante	-25 000,00 €
61523 – Entretien et réparation réseaux	-18 000,00 €
Recettes	Montants
777 – Subventions transférées au résultat	-342 370,41 €

Investissement

Dépenses	Montants
1391 – Subvention d'investissement	-342 370,41 €
2158 – Travaux	+101 900,00 €
Recettes	Montants
021 – Virement de la section de fonctionnement	-299 370,41 €
13111 – Subvention Agence de l'eau	+58 900,00 €

63/2018 – Tarifs Municipaux 2019

Sur Présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les tarifs municipaux comme suit :

Photocopie	A4	0,25 €	Manifestations	Tarif A	5,00 €	
	A4 recto-verso	0,35 €		Tarif B	7,00 €	
	A3	0,35 €		Tarif C	10,00 €	
	10 A4	1,50 €		Tarif D	12,00 €	
	Envoi de fax	0,50 €		Tarif E	15,00 €	
	10 enveloppes « Vauhallaan »	2,50 €		Tarif F	20,00 €	
Cimetière	Concession 50 ans	840,00 €		Tarif G	25,00 €	
	Concession 30 ans	475,00 €		Tarif H	30,00 €	
	Taxe de dispersion	73,00 €		Tarif I	40,00 €	
	Colombarium 15 ans	640,00 €		Tarif J	50,00 €	
	Colombarium 30 ans	1 070,00 €		Tarif K	100,00 €	
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	15,00 €		Tarif L	200,00 €	
	Indemnité de retard Livre / semaine	1,00 €		Magazine	Format 1 (1/8 page)	92,00 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1,00 €			Format 2 (1/4 page)	160,00 €
rie	Permission Voirie journalière	50,00 €	Format 3 (1/2 page)		305,00 €	

	Redevance annuelle Emplacement Taxi	140,00 €	Forfaits pour une année (soit 3 parutions) :		
	Occupation annuelle Domaine Public	1 010,00 €		Format 1 (1/8 page)	255,00 €
PLU	Photocopie règlement PLU	2,75 €		Format 2 (1/4 page)	410,00 €
	Tirage PLU	90,00 €	Format 3 (1/2 page)	820,00 €	

Salles	Salle Polyvalente	Caution	500,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	600,00 €
		Tarif Associations extérieures	600,00 €

64/2018 - Avenant ELIOR

Sur présentation de Bernard Gleize, le contrat de prestation de service pour la fourniture des repas du restaurant scolaire, de la crèche et des portages à domicile se termine initialement le 31 Janvier 2019. Afin de faire coïncider le marché avec l'année scolaire, il est proposé de prolonger le marché jusqu'au 31 aout 2019 et de relancer une nouvelle consultation début 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise le maire à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 31 aout 2019 avec la société Elior.

65/2018 – Subvention exceptionnelle Syndicat d'Initiative

Sur présentation de François Hillion, le syndicat d'initiative a accueilli les enfants de l'école élémentaire dans le cadre de la semaine du gout ce qui a engendré des dépenses supplémentaires au syndicat d'initiative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, octroi une subvention exceptionnelle pour le Syndicat d'Initiative d'un montant de 100 € et dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 à l'article 6574.

66/2018 – Subvention exceptionnelle AREVA

Sur présentation de François Hillion, l'association AREVA dans le cadre de la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre Mondiale organise une manifestation dans le but de récolter des fonds pour la restauration de l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, 16 voix pour et 1 abstention, octroi une subvention exceptionnelle pour AREVA d'un montant de 400 € et dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 à l'article 6574.

67/2018 – Subvention exceptionnelle Société de Chasse

Sur présentation de François Hillion, la société de chasse de Vauhallan organise des battues pour limiter la population de sangliers. Le cout des bracelets est de 35€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, octroi une subvention exceptionnelle pour la Société de Chasse d'un montant de 245 € et dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 à l'article 6574.

68/2018 – Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130

Sur présentation de François Hillion, dans le cadre de la procédure de nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130 occupées illégalement par les Roms durant 14 mois et laissant 11 000 tonnes de déchets et vu le dispositif mis en place au sein du Conseil Régional d'île de France pour venir en aide aux communes victimes de dépôts sauvage,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, sollicite auprès de la région Ile de France une subvention au titre du fond propreté pour l'évacuation, le tri des déchets et également l'aménagement du terrain et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

69/2018 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130

Sur présentation de François Hillion, dans le cadre de la procédure de nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130 occupées illégalement par les Roms durant 14 mois et laissant 11 000 tonnes de déchets et vu le dispositif mis en place au sein du Conseil Départemental de l'Essonne pour venir en aide aux communes victimes de dépôts sauvage,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention pour l'évacuation, le tri des déchets et également l'aménagement du terrain et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

70/2018 – Demande de subvention à la Communauté Paris-Saclay pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130

Sur présentation de François Hillion, dans le cadre de la procédure de nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130 occupées illégalement par les Roms durant 14 mois et laissant 11 000 tonnes de déchets

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, sollicite auprès de la Communauté Paris-Saclay une subvention pour l'évacuation, le tri des déchets et également l'aménagement du terrain et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

71/2018 – Demande de subvention au SIOM pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130

Sur présentation de François Hillion, dans le cadre de la procédure de nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130 occupées illégalement par les Roms durant 14 mois et laissant 11 000 tonnes de déchets

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, sollicite auprès du SIOM une subvention pour l'évacuation, le tri des déchets et également l'aménagement du terrain et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

72/2018 – Lancement du marché pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130

Sur présentation de François Hillion, dans le cadre de la procédure de nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130 occupées illégalement par les Roms durant 14 mois et laissant 11 000 tonnes de déchets

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à lancer le marché pour le nettoyage des parcelles AI107, AI108 et AI130, et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au lancement de ce marché.

73/2018 – Adhésion au groupement de commande pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD)

Sur présentation de François Hillion, Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances des Biens,
- Assurances Responsabilité Civile et Protection juridique en option,

- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

74/2018 – Admission en non-valeur

Sur présentation de Bernard Gleize, la mairie a été sollicitée par le Trésorier concernant des impayés pour un montant de 8 417,66 € suite au décès du débiteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande en non-valeur pour un montant global de 8 417,66 € sur le budget principal et précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général 2018 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

75/2018 – Autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2019 pour le budget principal

Sur présentation de Bernard Gleize, en investissement, seules les dépenses et les recettes prévues lors du budget de l'exercice précédent pourront être engagées, liquidées et mandatées. Dans l'éventualité où la municipalité souhaiterait engager des dépenses d'investissement autres que celles prévues au BP 2018, il est proposé d'autoriser le maire à engager liquider et mandater le quart du BP 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 14 voix pour et 3 voix contre, d'autoriser le maire à engager liquider et mandater les dépenses du budget d'investissement du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, à savoir un montant de 378 556,51 euros, dont 2 478,59 euros au chapitre 20, 60 685,91 euros au chapitre 21 et 315 402,01 euros au chapitre 23 le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 étant de 1 514 266,06 euros, et dit que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget de la Commune de Vauhallaan.

76/2018 – Autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2019 pour le budget Assainissement

Sur présentation de Bernard Gleize, en investissement, seules les dépenses et les recettes prévues lors du budget de l'exercice précédent pourront être engagées, liquidées et mandatées. Dans l'éventualité où la municipalité souhaiterait engager des dépenses d'investissement autres que celles prévues au BP 2018, il est proposé d'autoriser le maire à engager liquider et mandater le quart du BP 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 14 voix pour et 3 voix contre, d'autoriser le maire à engager liquider et mandater les dépenses du budget d'investissement du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, à savoir un montant de 21 418,76 euros, au chapitre 21 le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 étant de 85 675,05 euros, et dit que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget Assainissement de la Commune de Vauhallaan.

77/2018 – Tableau des effectifs

Sur présentation de Bernard Gleize, en investissement, il appartient au conseil municipal de délibérer sur les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux. La présente délibération a pour objet la prise en compte des modifications intervenues au cours de l'année 2018 et d'ouvrir, pour 2019, les postes budgétaires nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs suivant :

		Tableau des effectifs pour 2019		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
TITULAIRES				
Secteur Administratif				
Attaché	A	1	0	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe	C	3	2	
Adjoint Administratif	C	2	2	1
Secteur Social				
Educatrice chef de Jeunes enfants	B	1	1	
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Technique				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	2	1	
Secteur Culturel				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	1	
Adjoint d'animation	C	3	3	
TOTAL TITULAIRES		21	18	1
NON TITULAIRES				
Secteur Administratif				
Adjoint Administratif	C	1	1	0
Secteur Technique				
Adjoint technique	C	6	6	1
Secteur Social				
Médecin	A	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	C	2	2	
Secteur Animation				
Adjoint d'animation	C	7	7	4
TOTAL NON TITULAIRES		17	17	6

78/2018 – Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune

Sur présentation de François Hillion, le syndicat des transports d'Ile de France, Ile-de-France Mobilités a décidé de mettre en place un service public de location longue durée (1 à 6 mois) de vélos à assistance électrique (VAE). Ce service prendra la forme d'une concession de service public dont le délégataire est en cours de désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Vauhallan et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

79/2018 – Rapport d'activité de la Communauté Paris-Saclay

Sur présentation de François Hillion, la communauté Paris Saclay nous a transmis son rapport d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la transmission du rapport d'activité de la communauté Paris-Saclay pour l'année 2018 aux élus de Vauhallan.

80/2018 – Electoral Unique (REU)

Sur présentation de François Hillion, pour la gestion des listes électorales en 2019, dans chaque commune une commission de contrôle est prévue par l'article L.19 nouveau du code électoral qui sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Suite aux observations faites par la Préfecture il convient de reprendre cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les élus suivants pour constituer cette commission de contrôle : Jean-Luc LANDO, Fabian LOWCZYK, Isabelle GLASSET, Olivier LE TRAON, François LEVRAT

Clôture de séance à 21h10